





Démarche à suivre pour l'achat d'abonnement annuel Jeune

Rappel du règlement

Tous les enfants de + de 6 ans révolus au 1^{er} septembre de chaque année scolaire doivent être détenteurs d'un abonnement titre jeune pour emprunter le réseau Filibus.

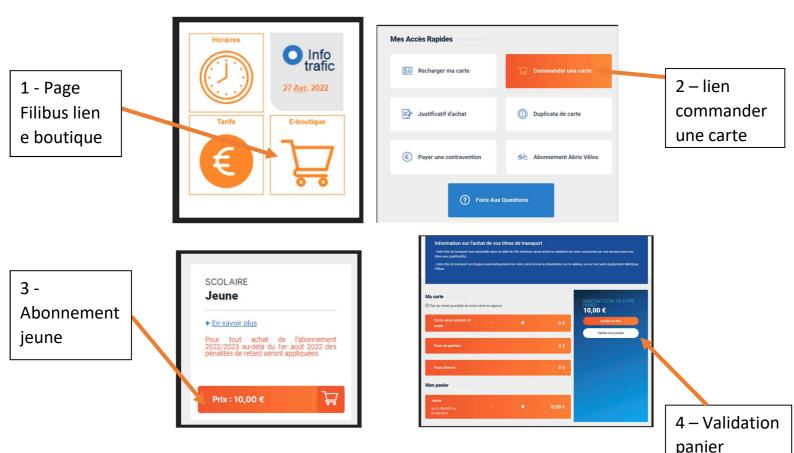
L'abonnement annuel Jeune est réservé aux jeunes de moins de 18 ans résidant sur le territoire de Chartres métropole et aux jeunes de plus de 18 ans résidant sur le territoire de Chartres métropole et scolarisés dans le secondaire (collège, lycée).

Actualités importantes de la rentrée 2022-2023

- A. A partir du 1^{er} août des <u>pénalités de retard de 30 €</u> seront facturées pour toute souscription d'un abonnement jeune pour l'année scolaire suivante
- B. Le canal de distribution des abonnements Jeune sera uniquement sur la boutique en ligne Filibus à partir du 26 juin.

Pas à pas sur la e-boutique Filibus

1.1ère commande de carte jv malin et Achat d'un abonnement Jeune



2. Renouvellement d'un abonnement Jeune avec création d'un compte ou connexion à un compte existant



A noter : Si votre enfant détient une carte jv malin « REMI » souscrite auprès du réseau régional, vous devez suivre la procédure n°2, si toutefois sa carte n'était pas reconnue dans la boutique en ligne Filibus, suivez la procédure n°1 de création d'une nouvelle carte (une nouvelle carte vous sera envoyée par courrier).